



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015

Président : M. J.Pierre Delhotal.

Présents : Mmes Martine Delhotal, Rolande Bruère, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié, Fabienne Valentin.

Régis Masson, Loïc Pavy, Daniel Pescheux, Martial Vié.

Absents excusés : M. V. Herry (pouvoir à Martine Delhotal), M. Dominique Dutoit (pouvoir à Jean-Pierre Delhotal), M. J.F Prioux.

Secrétaire : Mme Fabienne Valentin.

Ouverture de la séance à 19 h 00

Avant de présenter l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'utilisation de la subvention exceptionnelle du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire demande s'il y a des objections à cette modification de l'ordre du jour.

N'ayant aucune objection, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2015.
- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Approbation du règlement du cimetière.
- Utilisation de la subvention exceptionnelle du Conseil Départemental.

1. *Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2015 :*

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2015. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. *Arrêt du Plan Local d'Urbanisme :*

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire que la réunion de lancement pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Mondeville a eu lieu le 13 décembre 2013 et que 17 réunions ont été nécessaires pour finaliser l'ensemble des documents.

Suite à la décision n°91-012-2015 du 1^{er} octobre 2015, de Monsieur le Préfet, nous dispensant d'une évaluation environnementale, pour la révision du Plan d'Occupation des Sols, en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, il nous est donc nécessaire d'arrêter notre PLU à ce stade. Les documents étant considérés finaliser avant l'enquête publique et l'avis des personnes publiques associées (PPA).

Monsieur le Maire rappelle que pour les élus ne faisant pas partie de la Commission « Elaboration du PLU », l'ensemble des documents était consultable sur le lien du site du bureau d'études.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou remarques particulières sur les documents proposés.

Sans remarque de la part du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'arrêt du PLU.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. *Approbation du règlement du cimetière :*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'avant la rédaction de l'arrêté d'application du règlement du cimetière, celui-ci doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Ce règlement a donc été envoyé par mail à l'ensemble des élus après approbation des membres de la commission cimetière.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou remarques sur le règlement du cimetière.

Sans remarque de la part du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote le règlement du cimetière.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. *Utilisation de la subvention exceptionnelle du Conseil Départemental :*

Monsieur le Maire rappelle que, lors du Conseil Municipal du 12 octobre 2015, il avait été décidé, à l'unanimité, d'utiliser la totalité de la subvention exceptionnelle, soit 23.221 € pour les travaux de réaménagement de l'école. Par contre, des éléments nouveaux fournis par le Conseil Départemental nous apportent la possibilité de pouvoir bénéficier de cette subvention pour des travaux de voirie.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de prévoir une enveloppe de 7.000 € à affecter à des travaux de voirie et le solde, soit 16.221 € pour le réaménagement de l'école.
Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 19 h 15

Le Maire,
J.P DELHOTAL